

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01359

Numéro SIREN : 538 361 056

Nom ou dénomination : AMC

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2023 sous le numéro de dépôt 12350

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/05/2023	Net Au 31/05/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	580 020		580 020	580 020
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	580 020		580 020	580 020
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	5 016		5 016	6 299
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	5 016		5 016	6 299
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	585 036		585 036	586 319

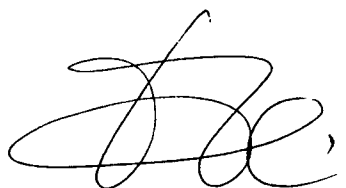
'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

AMM



Bilan Passif

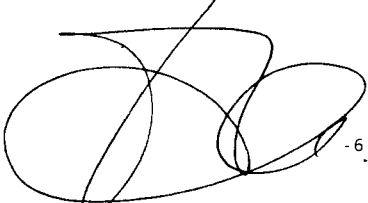
	Net Au 31/05/2023	Net Au 31/05/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé :	270 000	270 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	27 000	27 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	238 200	237 406
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	27 579	27 794
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	562 779	562 200
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	22 258	24 120
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	22 258	24 120
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	585 036	586 319
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/06/2022 au 31/05/2023		Du 01/06/2021 Au 31/05/2022	
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires Net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			2 062	1 870
Impôts, taxes et versements assimilés			359	334
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
TOTAL (II)			2 421	2 203
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-2 421	-2 203
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)			30 000	30 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			30 000	30 000
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				2
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)				2
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			30 000	29 998
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			27 579	27 794

*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'



- 6 -

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)

Du 01/06/2022
Au 31/05/2023Du 01/06/2021
Au 31/05/2022**Produits exceptionnels**

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge

TOTAL (VII)

Charges exceptionnelles

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions

TOTAL (VIII)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)

Participations des salariés (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)

30 000

30 000

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)

2 421

2 206

BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)

27 579

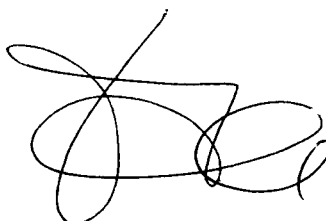
27 794

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



AMC
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 270 000 euros
Siège social :
Chef-Lieu
Le Paquelet - Bellentre
73210 LA PLAGNE TARENTEISE

538 361 056 RCS CHAMBERY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 AOÛT 2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2023 s'élevant à VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET QUATRE CENTIMES (27 579,04 €) de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 27 579,04 euros

- A titre de dividende global à l'associée unique 27 000,00 euros
soit 1,00 euro par part
- Et le solde, soit 579,04 euros
en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 238 778,87 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2023 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 27 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} septembre 2023.

L'associée unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.



Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associée unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

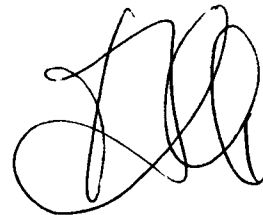
Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mai 2022 : 27 000,00 euros, soit 1,00 euro par titre, entièrement éligibles à l'abattement de 40%.

Exercice clos le 31 mai 2021 : 27 000,00 euros, soit 1,00 euro par titre, entièrement éligibles à l'abattement de 40%.

Exercice clos le 31 mai 2020 : 27 000,00 euros, soit 1,00 euro par titre, entièrement éligibles à l'abattement de 40%.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and flourishes, positioned below the text 'Certifié conforme La Gérance'.